

COMMUNE DE CIVENS

Extrait du procès-verbal des délibérations prises par le Conseil Municipal dans sa séance du 28 septembre 2023

(Application de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

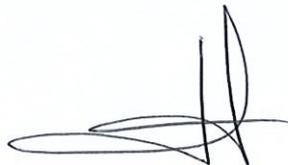
Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Christophe GUILLARME,
Maire :

- Approuve la convention avec l'association les Enfants du Forez
- Approuve le devis du SIEL pour la dissimulation de la fibre optique dans le cadre des travaux d'aménagement du cimetière paysager
- Approuve l'option «rail métallique» du lot 1 du cimetière paysager
- Décide d'accorder 1 loyer gratuit pour le restaurant et les professions libérales (infirmière et médecin)
- Approuve la modification du temps de travail du poste d'accueil

Le Maire
Christophe GUILLARME




La secrétaire de séance
Fabienne ETAIX



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2023

Date de la convocation du Conseil Municipal : 15 septembre 2023

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice le jour de la séance : 15

Secrétaire de séance : Fabienne ETAIX

Membres présents à la séance : Christophe GUILLARME, Mireille PALMIER, Fabien MARTINON, Nathalie BLANCHARD, Philippe SESSIECQ, Dominique DUBOIS, Olivier FAJWISIEWICZ, Fabienne ETAIX, David BEFORT, , Michelle CHIRAT, Christophe GERARD

Membres absents ayant donné pouvoir : Joëlle BAYARD donne pouvoir à Nathalie BLANCHARD, Gérard BORDET donne pouvoir à Fabien MARTINON

Membres absents excusés : Édouard PONCET, Lorène GRANGE

N° 2309001

OBJET : CONVENTION ENFANTS DU FOREZ 2023-2024

Monsieur le Maire propose de signer une convention avec l'association sportive « Les Enfants du Forez » pour l'intervention d'un éducateur sportif à l'école les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 12h à 14h. En contrepartie, la commune versera, en fin d'année scolaire 2023-2024, une subvention à l'association d'un montant de 2 500 € et mettra à disposition la salle de sport une fois par semaine pour le baby basket et le basket Santé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Accepte l'intervention d'un animateur de 12h à 14 heures les jours d'école,
- Valide le versement d'une subvention de 2 500 € pour l'année scolaire 2023-2024
- Dit que les crédits sont prévus au budget.

Adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Expédition conforme au registre.

A Civens, le 28 septembre 2023

Le Maire,
Christophe GUILLARME



La secrétaire de séance,
Fabienne ETAIX

A handwritten signature in black ink, corresponding to Fabienne ETAIX.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200651-20230928-2309001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/09/2023

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2023

Date de la convocation du Conseil Municipal : 15 septembre 2023

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice le jour de la séance : 15

Secrétaire de séance : Fabienne ETAIX

Membres présents à la séance : Christophe GUILLARME, Mireille PALMIER, Fabien MARTINON, Nathalie BLANCHARD, Philippe SESSIECQ, Dominique DUBOIS, Olivier FAJWISIEWICZ, Fabienne ETAIX, David BEFORT, , Michelle CHIRAT, Christophe GERARD

Membres absents ayant donné pouvoir : Joëlle BAYARD donne pouvoir à Nathalie BLANCHARD, Gérard BORDET donne pouvoir à Fabien MARTINON

Membres absents excusés : Édouard PONCET, Lorène GRANGE

N° 2309002

OBJET : DISSIMULATION RESEAU TELECOMMUNICATION ET FIBRE OPTIQUE CIMETIERE PAYSAGER (OP23459)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux de Dissimulation réseau de télécommunication et fibre optique Cimetière

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par le Comité et le Bureau, le SIEL-Territoire d'énergie Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents. Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Conseil départemental de la Loire, le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

Financement :

Coût du projet actuel :

Détail	Montant HT Travaux	% - PU	Participation commune
Câblage Optique Cimetière	4 800 €	0.0 %	0 €
Génie civil réseau de télécommunication et fibre optique	15 000 €	75.0 %	11 250 €
TOTAL	19 800.00 €		11 250.00 €

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12.

A défaut de paiement dans le délai de trente jours, à réception du titre de recette, il sera appliqué des intérêts moratoires au taux légal en vigueur.

- Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Prend acte que le SIEL-TE, dans le cadre des compétences transférées par la collectivité, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de "Dissimulation réseau de télécommunication et fibre optique Cimetière" dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Maire pour information avant exécution.-

- Approuve le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.

- Prend acte que le versement du fonds de concours au SIEL-TE est effectué en une seule fois.

- Décide d'amortir comptablement ce fonds de concours en 15 années

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

Adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés,
Expédition conforme au registre.
A Civens, le 28 septembre 2023

Le Maire,
Christophe GUILLARME



La secrétaire de séance,
Fabienne ETAIX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2023

Date de la convocation du Conseil Municipal : 15 septembre 2023

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice le jour de la séance : 15

Secrétaire de séance : Fabienne ETAIX

Membres présents à la séance : Christophe GUILLARME, Mireille PALMIER, Fabien MARTINON, Nathalie BLANCHARD, Philippe SESSIECQ, Dominique DUBOIS, Olivier FAJWISIEWICZ, Fabienne ETAIX, David BEFORT, , Michelle CHIRAT, Christophe GERARD

Membres absents ayant donné pouvoir : Joëlle BAYARD donne pouvoir à Nathalie BLANCHARD, Gérard BORDET donne pouvoir à Fabien MARTINON

Membres absents excusés : Édouard PONCET, Lorène GRANGE

N° 2309003

OBJET : AMENAGEMENT D'UN CIMETIERE PAYSAGER - OPTION RAIL METALLIQUE AUTOUR DES CHEMINEMENTS

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 11 juillet 2023 relative au choix des offres pour l'aménagement d'un cimetière paysager.

Il propose à l'assemblée de valider l'option «rail métallique autour des cheminements» du lot 1 Terrassements, voirie, réseaux attribué à EUROVIA pour un montant de 17 020.00 € hors taxes.

Le conseil municipal,

- autorise Monsieur le Maire à signer le marché avec l'option «rail métallique» de 17 020 € HT soit un montant total pour le lot 1 de 115 004.70 € HT,
- dit que les crédits sont inscrits au budget 2023

Adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Expédition conforme au registre.

A Civens, le 28 septembre 2023

Le Maire,
Christophe GUILLARME



La secrétaire de séance,
Fabienne ETAIX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200651-20230928-2309003-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/09/2023

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2023

Date de la convocation du Conseil Municipal : 15 septembre 2023

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice le jour de la séance : 15

Secrétaire de séance : Fabienne ETAIX

Membres présents à la séance : Christophe GUILLARME, Mireille PALMIER, Fabien MARTINON, Nathalie BLANCHARD, Philippe SESSIECQ, Dominique DUBOIS, Olivier FAJWISIEWICZ, Fabienne ETAIX, David BEFORT, , Michelle CHIRAT, Christophe GERARD

Membres absents ayant donné pouvoir : Joëlle BAYARD donne pouvoir à Nathalie BLANCHARD, Gérard BORDET donne pouvoir à Fabien MARTINON

Membres absents excusés : Édouard PONCET, Lorène GRANGE

N° 2309004

OBJET : LOYERS A TITRE GRATUIT

Vu la conjoncture économique actuelle et les problèmes financiers et techniques du restaurant et des professions libérales,

Vu les locations immobilières de la commune,

Monsieur le Maire propose un mois de loyer gratuit pour les locations suivantes :

- Loyer Madame BARJON : 385.83 € TTC
- Loyer Madame COUBLE : 564.58 € TTC
- Loyer NACIVENS : 600.00 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Accepte de faire bénéficier d'un mois de loyer gratuit à Mesdames BARJON et COUBLE et à la SARL NACIVENS.

Adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Expédition conforme au registre.

A Civens, le 28 septembre 2023

Le Maire,
Christophe GUILLARME



La secrétaire de séance,
Fabienne ETAIX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200651-20230928-2309004-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/09/2023

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2023

Date de la convocation du Conseil Municipal : 15 septembre 2023

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice le jour de la séance : 15

Secrétaire de séance : Fabienne ETAIX

Membres présents à la séance : Christophe GUILLARME, Mireille PALMIER, Fabien MARTINON, Nathalie BLANCHARD, Philippe SESSIECO, Dominique DUBOIS, Olivier FAJWISIEWICZ, Fabienne ETAIX, David BEFORT, , Michelle CHIRAT, Christophe GERARD

Membres absents ayant donné pouvoir : Joëlle BAYARD donne pouvoir à Nathalie BLANCHARD, Gérard BORDET donne pouvoir à Fabien MARTINON

Membres absents excusés : Édouard PONCET, Lorène GRANGE

N° 2309005

OBJET : LOYERS A TITRE GRATUIT

Vu la demande de Madame PREVOST Christèle pour effectuer un temps de travail hebdomadaire de 7 heures du 1er octobre au 31 décembre 2023,

Monsieur le Maire propose de modifier l'horaire du poste d'accueil pour une durée de 7 heures hebdomadaires. Horaire effectué en 2 demi-journées pour la gestion de l'urbanisme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte la modification du poste.

Adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Expédition conforme au registre.

A Civens, le 28 septembre 2023

Le Maire,
Christophe GUILLARME

La secrétaire de séance,
Fabienne ETAIX



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200651-20230928-2309005-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2023